

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 026-212602528-20221219-CM20221219_13-DE

SLOW

L'An deux mille vingt-deux, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY.

POUVOIRS : Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

OBJET : VŒU SUR LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le groupe Portes citoyenne présente :

Le coût de l'énergie impacte très fortement le pouvoir d'achat des familles, l'avenir de nombreuses activités économiques et celles des collectivités territoriales.

Des millions de concitoyens sont confrontés à des choix drastiques, entre se chauffer, se nourrir correctement, se déplacer. D'autant que la précarité énergétique a explosé en France, passant, ces quinze dernières années, de 4 millions à 12 millions de personnes concernées. Depuis un an, toutes les collectivités territoriales subissent de plein fouet la crise énergétique dans des proportions jamais vues depuis des décennies. Au niveau national, le montant de l'augmentation s'élève à 11 milliards d'euros.

Pour 2023, le gouvernement a annoncé de nouvelles augmentations des prix du gaz et de l'électricité.

Le poste énergie devient une ligne budgétaire très sensible puisque bien avant la guerre en Ukraine, les prix des fournisseurs ont commencé à augmenter.

Pour notre commune de 10.830 habitants, la fourniture du gaz et de l'électricité a vu une progression de + 560.000 € en 2022 et les prévisions sont de + 716.000 € en 2023, ce qui représentera + 66 € par habitant pour s'acquitter de la facture énergie de la commune.

Cette situation découle des choix des gouvernements successifs.

Notre commune se trouve liée par contrat avec l'opérateur privé Total Energie qui rançonne les collectivités alors qu'il ne paie quasiment pas d'impôts en France, qu'il réalise des profits gigantesques sur les trois dernières années et a versé par anticipation des dividendes indécents à ses actionnaires en 2022.

Cette situation ampute notre collectivité de moyens financiers pour répondre aux besoins de la population alors que le poste énergie est lié aux activités de service public : écoles maternelles et primaires, locaux administratifs et bâtiments publics, locaux associatifs, gymnases...



Face une telle situation qui pénalise les citoyens et usagers de notre collectivité, le Conseil municipal de Portes-lès-Valence, par 33 voix pour, demande solennellement au Président de la République et à Madame la Première ministre de :

- ❖ Permettre aux collectivités locales de bénéficier du tarif réglementé de vente (TRV).
- ❖ Un abaissement de la TVA à 5,5% pour l'électricité et le gaz.
- ❖ Se soustraire des directives européennes qui régissent le prix de l'électricité sur celui du gaz, c'est le cas en Belgique, en Espagne, au Portugal et en Allemagne.
- ❖ Bloquer les prix de l'électricité en fonction des seuls coûts de production par EDF, supprimer l'Arenh qui oblige EDF à vendre à perte à ses concurrents.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le

Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Portes-lès-Valence, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PORTES-LÈS-VALENCE' and '1901'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. M...'.